

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DASCO 14 Divers lycées municipaux parisiens - Subventions (25.329 euros).

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L. 421-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien à divers lycées municipaux parisiens ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement, en date du 27 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 24 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien est attribuée comme suit :

Nom de l'établissement	Motifs	Montant
Lycée Monod, annexe Lulli – 2è	Sonorisation de l'établissement	4.658 euros
Lycée Gautier / Vosges – 4è	Maintenance du système de sécurité incendie	1.010 euros
Lycée Monod – 5è	Sonorisation de l'établissement	6.432 euros
Lycée Vox, annexe Raspail – 6è	Fourniture et pose d'un passe général sur les portes de classes (annexe Raspail)	4.136 euros
Lycée Bachelard – 13è	Remise en état du sol suite au réaménagement de la salle/atelier 006	4.440 euros
Lycée Deraismes – 17è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	4.653 euros
	Total	25.329 euros

Article 2 : La dépense correspondante, soit 25.329 euros, sera imputée :

- pour un montant de 5.450 euros sur le chapitre 65, nature 65737, rubrique 22, ligne de subventions VF80005 du budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2017,

- pour un montant de 19.879 euros sur le chapitre 20, nature 20417, rubrique 22, ligne de subventions VE80004, mission 90010-99-030, du budget municipal d'investissement de l'exercice 2017.

Article 3 : La somme correspondante sera versée aux comptes bancaires des lycées municipaux concernés qui effectueront la dépense et rendront compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copie des factures).

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO